
REPORT MODAL TRANSALPIN : DOUBLER LA PART DU FRET FERROVIAIRE EN 15 ANS ENTRE LA FRANCE ET L'ITALIE

Le Gouvernement a placé au cœur de ses priorités le développement durable avec la création du Ministère de l'écologie, du développement et de l'aménagement durables, le MEDAD, dont Jean-Louis Borloo a la charge.

Aussi, Le Comité pour la Transalpine vient d'adresser à Jean-Louis Borloo sa récente publication intitulée « 10 propositions pour doubler la part du rail en 15 ans à travers les Alpes » afin de concrétiser une politique de report modal ambitieuse destinée à fluidifier les trafics marchandises dans le quart sud-est de la France, à protéger l'environnement fragile du massif alpin, et à maîtriser les consommations d'énergie dans le secteur des transports.

Le Comité pour la Transalpine appelle en préalable les deux gouvernements français et italien à décider conjointement sans délai d'un objectif de stabilisation du nombre de poids lourds traversant annuellement leur frontière commune. Celui-ci était de 2,8 millions en 2005.

Pour atteindre ce résultat – à savoir rester sous la barre des TROIS MILLIONS de poids lourds par an, trois conditions sont nécessaires :

- Un ensemble de mesures incitatives ou obligatoires formant une politique cohérente entre le court terme et le long terme. Celles-ci s'appliqueront non seulement à tous les passages franco-italiens du Mont-Blanc à Vintimille mais devraient prendre en compte un périmètre élargi pour reporter vers le rail en priorité les trajets de longue distance. En effet, ces derniers représentent les 2/3 des passages frontaliers (enquête CAFT 2004).
- Une amélioration significative de l'efficacité et de la fiabilité des entreprises ferroviaires. Il est urgent de renverser la tendance actuelle de chute inexorable du fret ferroviaire, lequel est passé de 39 à 15% du total des échanges franco-italiens en une vingtaine d'années.
- Une mise en place de nouvelles sources de financements, compatibles avec la directive Eurovignette, affectées exclusivement à l'AFITF, et permettant le respect des plannings de construction des nouvelles infrastructures ferroviaires déjà décidées (électrification du sillon alpin, Contournement Ferroviaire de Lyon, Contournement Ferroviaire de Nîmes-Montpellier, liaison européenne Transalpine Lyon-Turin).

Le Comité pour la Transalpine entend ainsi apporter sa contribution aux débats préparatoires du « Grenelle de l'environnement » et agira de concert avec son homologue italien, le Comitato Transpadana, pour que les deux gouvernements s'engagent sur des mesures concrètes dont ils avaient acté le principe, rappelons-le, lors de la signature du mémorandum de mai 2004. Leur décision ne fera que conforter la demande de financement qu'ils déposent ce mois auprès de l'Union Européenne pour la réalisation de la section Lyon-Turin du Corridor 5.

Pour tous renseignements complémentaires

Comité pour la Transalpine : www.transalpine.com
info@transalpine.com
Tél. +33 (0)4 72 59 51 57